



# Site Natura 2000 FR 4100232

## "Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille"



Comité de pilotage du 12 décembre 2022

(Version définitive – 13/01/2023)

### **Liste des participants :**

M. François FLORENTIN – Communauté de Communes du Saulnois  
M. David BARTHELEMY – Parc naturel régional de Lorraine  
M. Thierry DUVAL - Parc naturel régional de Lorraine  
Mme Christine DUMAY – Commune de Moncel-sur-Seille  
M. Alain CHANE – Commune de Moncel-sur-Seille  
M. Eric WOLLBRETT – Commune d'Amélecourt  
M. Jean-Michel BROQUARD – Commune de Blanche-Eglise  
Mme Annette JOST – Commune d'Haraucourt-sur-Seille  
M. Boris BELLANGER – Commune de Lezey  
M. Didier BERNARD – Commune de Marsal  
M. Pierre GERARD – Commune de Marsal  
M. Jean-Marie SIMERMAN – Commune de Moyenvic  
M. Robert PERRIN – Commune de Puttigny  
M. Jean-Pierre BROQUARD – Commune de Salottes  
M. Jacques LAIR – Commune de Val-de-Bride  
M. Claude LALLEMENT – Commune de Vaxy  
M. Geoffrey DESPAQUIS – Syndicat Mixte de la Seille  
Mme Pauline ETHEIMER – Région Grand Est  
M. Bernard ECCLI – Fédération de Pêche de Moselle  
Mme Christine ROMIGNON – Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs du Grand Est  
M. Jean-Louis ROMIGNON - Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs du Grand Est  
Mme Laurie-May GONZALES – Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement de Meuse  
Mme Mélanie EPP – Communauté de communes du Saulnois  
M. Michel REMILLON – Association des Amis du Musée du Sel de Marsal  
M. Moana GRYSAN – Fédération de Chasse de Meurthe et Moselle  
M. Philippe BERNARD – Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole de Meurthe et Moselle  
M. Olivier ROUSSELLE - Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole de Moselle  
M. Thierry DEMANGE - Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole de Moselle  
Mme. Caroline BERTAUX - DREAL Grand Est  
M. Laurent GODE – Parc naturel régional de Lorraine  
M. Etienne VILLENEUVE DE JANTI - Parc naturel régional de Lorraine  
Mme. Nelly WEBER - Parc naturel régional de Lorraine

### **Personnes excusées :**

M. Jean ROTTNER – Président de la Région Grand Est  
M. Patrick WEITEN – président du Département de la Moselle  
Mme. Chaynesse KHIROUNI – Présidente du Département de la Meurthe et Moselle  
M. Jérôme END – Président de la Communauté de Communes du Saulnois / Président du Parc naturel régional de Lorraine (Procuration transmise à David BARTHELEMY)  
M. André TOUSSAINT – Commune de Lubécourt (Procuration transmise à Annette JOST)  
Mme Charlotte CRETON – Communauté de communes du Saulnois

Mme Amélie HUMBERT – Fédération de Pêche de Meurthe-et-Moselle  
Mme Emilie HENNIAUX – Agence de l'Eau Rhin Meuse  
M. Jean-Claude FIACRE – Comité Départemental de Randonnée Pédestre  
M. Olivier SCHOENSTEIN – Fédération de Chasse de Moselle  
Mme. Gaëlle SCHMITT - Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine  
M. David SCHNEIDER – Direction Départementale des Territoires de Moselle

**Accueil des participants par le Président du Comité de Pilotage, M. Pierre GERARD.**

**Les points à l'ordre du jour :**

1. Rappel de la politique Natura 2000, des périmètres, habitats et espèces désignés.
2. Bilan des actions 2019 – 2022
3. Bilan de la campagne MAE 2015 - 2022
4. Election de la structure animatrice et du président du CoPil
5. Perspectives d'actions pour 2023
6. Questions diverses

**1. Rappel de la politique Natura 2000 et présentation du site**

Le site Natura 2000 est une Zone Spéciale de Conservation d'une surface de 1476 ha, composée de près de 600 ha de prés salés continentaux (code Natura 2000 : 1340) et de mares salées (code Natura 2000 : 1310), habitats rarissimes à l'échelle nationale. Les prairies maigres de fauche (code Natura 2000 : 6510) font également parties de ce site Natura 2000. L'église de Moncel-sur-Seille est rattachée à ce site Natura 2000 car elle héberge une importante population de Chauves-Souris.

Parmi les espèces présentes, on retrouve le crapaud Sonneur à ventre jaune très présent dans les douves de la cité Vauban de Marsal, mais aussi le Cuivré des Marais, papillon typique des prairies humides, le Vespertilion à oreilles échanquées qui trouve en l'église de Moncel-sur-Seille un lieu tranquille de mis bas, la Salicorne, espèce emblématique des mares salées et le Rôle des genêts, oiseau amateur de prairies en fauche très tardive.

**2. Bilan des actions 2019-2022**

**2.1. Le suivi du Courlis cendré.**

Le suivi de cette espèce est mené depuis 2021 sur le site. Les résultats sont mitigés sur ces deux années de suivis mais les causes d'échec de reproduction sont connues et des actions concrètes et efficaces peuvent être réalisées. Ce suivi sera de nouveau effectué en 2023.

M. ECCLI demande si la commune de Moyenvic fait partie de Natura 2000. Mme WEBER précise que certaines parties de cette commune sont bien incluses dans le périmètre de ce site mais que la commune de Moyenvic ne fait pas partie du périmètre du Parc naturel régional de Lorraine. Ceci est également le cas pour les communes d'Amélocourt, Lubécourt, Gerbécourt, Salonnes, Ley, Lezey et Xanrey.

M. GRYSAN demande des précisions sur les observations de Courlis cendré : ont-elles été menées en période de reproduction ou comptabilise-t-on également des données d'espèce en transit ? Il est précisé que les données sont davantage produites en période de reproduction. Elles seront remontées au niveau national dans le cadre du programme LIMAT de l'Office Français de la Biodiversité. Mme DUMAY précise également que des suivis de cette espèce ont été menés sur l'ENS de Moncel-sur-Seille (Hors Natura 2000). Ces données peuvent également être transmises. M. GRYSAN précise que la Fédération des Chasseurs de Meurthe et Moselle a déposé un dossier pour le suivi de cette espèce et que des actions conjointes peuvent être menées pour sa protection.

M. LALLEMENT précise que des Courlis cendrés viennent juste derrière chez lui se nourrir dans son compost et qu'ils ne semblent pas si farouches que cela.

## **2.2. Le suivi du Rôle des genêts.**

Cette espèce et les résultats de ce suivi sont présentés par Laurie-May GONZALES du CPIE de Meuse. Cette présentation complète de l'espèce nous permet de cerner les problématiques de sa disparition. On note ainsi que la vitesse de fauche joue un rôle important puisqu'à une vitesse excessive les poussins non volants ainsi que les adultes en pleine mue (donc non volants également) ne peuvent pas éviter les rapides faucheuses. La fauche centripète est également déconseillée puisqu'elle « emprisonne » les individus dans le dernier carré de fauche duquel ils n'osent pas sortir.

## **2.3. Etude hydrogéologique de la mare salée de Marsal**

L'étude a un double objectif : comprendre la progression des roseaux et définir la perte des espèces halophiles typiques des mares salées du secteur. Pour contenir la progression des roseaux qui envahit progressivement la mare, des actions ont été menées par le Parc de Lorraine... Mais elles se sont avérées inefficaces voire contre productives puisque les roseaux ont pris encore plus d'ampleur. Soulignons que, dans cette mare, des espèces protégées sont présentes et doivent ainsi être préservées. Citons la Ruppie maritime, plante aquatique dont seulement deux stations sont connues en Lorraine et le Troscart maritime inféodés aux milieux salés et bien présents dans la Vallée de la Seille. Il y a également le Sonneur à ventre jaune, petit crapaud indifférent des milieux salés.

M. REMILLON précise que nous devrions également prendre en compte les études du BRGM dans le secteur pour comprendre le fonctionnement de la mare salée de Marsal mais également des autres mares.

M. LALLEMENT nous informe qu'il a reçu un courrier de Solvay précisant que les puits de forages réalisés dans le secteur sont aujourd'hui abandonnés. Ces forages semblent dater de 1914. Mme JOST précise que la commune d'Haraucourt-sur-Seille a également reçu ce type de courrier

## **2.4. Cartographie des prés salés.**

Une mise à jour de la cartographie des prés salés a été débuté en 2020 par une stagiaire du Parc de Lorraine, Louise LAFFITTE. Malheureusement, le confinement lié au COVID 19 a amputé ce stage de précieuses semaines de terrain. Ainsi, seule la partie entre Château-Salins et Puttigny a été effectué. Des prés salés ont été découverts et des prairies maigres de fauche (code Natura 2000 : 6510) ont également été mis en avant. Ce travail reste cependant à confirmer par des experts en phytosociologie.

## **2.5. Les Chauves-Souris.**

Les deux espèces de chauves-souris, logeant sous les combles de l'église de Moncel-sur-Seille sont annuellement suivies par Matthieu GAILLARD (NEOMYS / CPEPESC Lorraine). Les populations de Grands Murins et de Vespertilions à oreilles échanquées sont définies comme stables. Un panneau présentant ces deux espèces (et plus globalement les chauves-souris) a été réalisé par la commune de Moncel-sur-Seille et apposé sur les grilles de l'église, permettant à chacun d'être informé de la présence de ces deux espèces.

## **3. Bilan de la campagne MAE 2015 – 2022.**

Un rapide bilan de cette campagne est présenté. Il informe sur le nombre d'exploitants engagés, la surface des engagements et le type d'engagements. On note que 44% de la surface du site Natura 2000 a bénéficié d'une MAE, ce qui est un excellent chiffre et montre l'engagement des exploitants agricoles pour ces mesures agro-environnementales.

Les nouvelles mesures sont rapidement présentées. Elles ne sont pas encore définitives car n'ont pas été validées par les services de la DRAAF et quelques interrogations restent en suspens au niveau du Ministère. Quoiqu'il en soit, une réunion à destination des exploitants agricoles est prévue le lundi 9 janvier à 13h30 en salle des fêtes de Marsal. Cette réunion présentera (si elles sont validées), les nouvelles mesures qui seront proposées aux exploitants agricoles en 2023.

#### **4. Elections.**

La DREAL Grand Est procède ensuite à l'élection de la structure animatrice et du président de ce comité de pilotage Natura 2000. Le nombre de participants votant à cette réunion est jugé représentatif du territoire et les élections peuvent donc avoir lieu.

Le Parc naturel régional de Lorraine, par la voix de son vice-président Thierry DUVAL et celle du représentant du Président du Parc, David BARTHELEMY, se porte candidat en tant que structure animatrice. Il est élu à l'unanimité par les personnes présentes et votantes.

M. GERARD, actuellement président du COPIL, se porte candidat à sa propre succession, au poste de Président du comité de pilotage. Il est réélu à la majorité des voix.

#### **5. Perspectives 2023.**

Quelques perspectives de travail sur Natura 2000 en 2023 sont présentées. Il s'agit en grand majorité du renouvellement des MAE, mais également de la poursuite des suivis scientifiques (Râle, Courlis et Sonneur) ainsi que le rendu de l'étude sur la mare salée de Marsal. La campagne LIDAR est également présentée. Ces images obtenues par ultrasons permettent d'avoir une cartographie très précise des surfaces survolées et de mettre en avant les microéléments topographiques du sol : des fossés, des anciennes douves, des remontées d'eau, ... Cela viendrait compléter voire orienter la cartographie des prés salés prévus sur les années à venir.

#### **6. Questions diverses.**

La parole est donnée à l'assemblée.

Mme JOST demande si des suivis hirondelles seront de nouveaux menés sur sa commune cette année. Arnaud BRASSELE, qui a la charge de ces suivis participatifs, sera questionné à ce sujet.

M. SIMERMAN souhaite prendre la parole concernant les suivis du Râle des genêts. Le monde agricole a un rôle important à jouer dans la survie de cette espèce. Mais on peut également constater que les années de sécheresse coïncident avec le déclin des populations sur le territoire national. Il demande si la prise en compte du réchauffement climatique dans le déclin des populations est étudiée. Mme GONZALES précise que ce n'est pas le cas. Si à l'heure actuelle, il est possible de mesurer des tendances pour les années sèches comme humides, il n'est pas possible de mesurer l'effet de ce changement climatique.

M. DESPAQUIS précise que les Basses Vallées Angevines (BVA) ont toujours été le bastion de cette espèce, et que les populations Lorraine et Franche-Comtoises sont considérées comme secondaires. Mme GONZALES ajoute qu'effectivement la Lorraine semble être une aire de secours des BVA lors d'épisode d'inondation, mais elles possédaient également sa propre population jusque très récemment.

M. ECCLI demande si les poissons d'intérêt communautaire tels la Bouvière et le Chabot sont étudiés dans le cadre de Natura 2000. Mme WEBER précise que ce n'est pas le cas et qu'elles ne disposent pas d'inventaires après 2007, date d'une pêche électrique de l'ONCFS. M. DESPAQUIS précise que l'Office Français de la Biodiversité réalise des pêches dans la rivière Seille tous les deux ans, au niveau de Mulcey. La Bouvière semble être d'ailleurs bien présente dans cette rivière, ce qui suppose la présence de son hôte, les moules de type *Unio* et *Anodonta*. Cela suppose également que l'eau de la Seille est de bonne qualité. M. SIMERMAN est surpris par cette dernière remarque, faisant savoir que l'eau de la Seille est réputée de mauvaise qualité avec des taux de nitrates impropres à la consommation humaine. Il se demande à ce titre ce que la Communauté de Communes du Saulnois pourrait faire à ce sujet.

M. DUVAL demande des précisions sur le passage à la région Grand Est de la gestion de la politique Natura 2000. Mme WEBER précise qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce ne sera plus l'Etat, via son service déconcentré DREAL, mais la Région qui portera l'animation Natura 2000 et les fonds financiers s'y rattachant. Cependant, ce sont encore les services de la DDT qui instruiront les MAE.

Le sujet est lancé sur la présence de corvidés en quantité trop importante, portant atteinte aux cultures. La commune de Marsal intervient sur les nids en procédant à des tirs mais cela montre ses limites. Les corvidés quittant les lieux et revenant après la fin des opérations. M. GERARD se demande s'il n'existe pas de solutions plus radicales comme l'utilisation de lance à incendie. Le problème réside surtout dans la concentration des effectifs au même endroit. M. DEMANGE précise que la Ligue pour la Protection des Oiseaux devrait être dans la boucle de réflexion et apporter leur participation. M. SIMERMAN ajoute que nous mettons des limites basses aux espèces et jamais de limites hautes. En effet, lorsque les populations d'une espèce diminuent, nous mettons alors en œuvre des opérations dans un but conservatoire mais quand les effectifs d'une population sont importants, il n'y a pas de seuil indiqué pour entamer des opérations de régulation.

En l'absence d'autres remarques et question, M. GERARD remercie les invités et clôture la séance.

Les documents présentés en séance sont disponibles sur le site internet dédié aux sites Natura 2000 du PNR de Lorraine :  
[http://pnrlorraine.n2000.fr/sites/pnrlorraine.n2000.fr/files/documents/page/copil\\_seille\\_6\\_12122\\_022\\_v2.pdf](http://pnrlorraine.n2000.fr/sites/pnrlorraine.n2000.fr/files/documents/page/copil_seille_6_12122_022_v2.pdf)